Notice n° 50386#01

MINISTERE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITE

NOUVEAUX SERVICES EMPLOIS-JEUNES

ANNEXE A LA CONVENTION ENTRE L'ETAT ET L'EMPLOYEUR

Loi n° 97-940 du 16 octobre 1997
Décret n° 97-954 du 17 octobre 1997

Cachet de l'Administration

La loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique à ce formulaire. Elle vous donne droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Votre demande doit être adressée au service de l'Etat concerné.

NS/EJ 1 A

Notice n° 50386#01

POUR REMPLIR LE DOCUMENT

Complétez intégralement le volet relatif à la convention (en utilisant de préférence un **stylo à bille.** Assurez vous de la lisibilité du **dernier exemplaire**).

Transmettez **tous** les feuillets du volet à la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP) en y joignant un Relevé d'Identité Bancaire ou Postal de l'employeur.

LE PROJET GLOBAL

Pour «l'intitulé du projet», indiquez précisément la ou les activités visées.

Pour «l'aide à l'élaboration et au suivi du projet», indiquez dans la réponse si le projet a bénéficié d'un apport financier du ministère de l'Emploi et de la Solidarité à ce titre.

LES POSTES

Précisez le nombre total de postes (même non aidés) prévus par le projet au terme de la période de création, soit un an après la première embauche ouvrant droit à l'aide de l'Etat.

Précisez le nombre des seuls postes, aidés au titre de la convention, à pourvoir dans le même délai d'un an.

DESCRIPTIF DE POSTES

Ce descriptif ne concerne que les postes bénéficiant d'une aide financière de l'Etat au titre de la loi.

Pour la durée hebdomadaire du contrat, indiquez la durée hebdomadaire moyenne (arrondie en heure pleine) en cas de modulation.

Notice n° 50386#01

CODIFICATION

TABLEAU 1 : STATUT DE L'EMPLOYEUR

1 Commune
2 Autre collectivité territoriale
3 Etablissement public administratif
4 Etablissement public industriel et commercial
5 Association, fondation
6 Autre personne morale chargée de la gestion d'un service public
7 Etablissement d'enseignement
8 Etablissement public sanitaire ou participant au service public hospitalier
9 Autres

TABLEAU 2 : CHAMPS DE PROJET

01 Education
02 Famille, Santé, Solidarité
03 Logement, Vie de quartier
04 Transport
05 Culture
06 Justice
07 Sécurité
08 Environnement
09 Tourisme
10 Sport
99 Autre

TABLEAU 3 : NIVEAU DE FORMATION

60 Pas de formation allant au-delà de la fin de la scolarité obligatoire

(Equivalent au niveau VI de l'Education Nationale)

50 Formation de niveau de équivalent à celui du Brevet d'Etudes Professionnelles *(BEP)* et du Certificat d'Aptitude Professionnelle *(CAP)*.

(Equivalent au niveau V de l'Education Nationale)

40 Formation de niveau équivalent à celui du Baccalauréat ou du Brevet de Technicien

(Equivalent au niveau IV de l'Education Nationale)

30 Formation du niveau du Brevet de Technicien Supérieur ou du Diplôme des Instituts Universitaires de Technologie et de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur

(Equivalent au niveau III de l'Education Nationale)

20 Formation de niveau de la Licence ou Maîtrise

(Equivalent au niveau II de l'Education Nationale)

10 Troisième cycle ou école d'ingénieur

(Equivalent au niveau I de l'Education Nationale)

TABLEAU 4 : SECTEUR D'ACTIVITÉ DE L'EMPLOYEUR

Établissement d'enseignement

01 Service administratif
02 Service d'entretien des équipements
03 Service de documentation
04 Service de restauration
05 Domaine de l'enseignement et de la recherche

Établissement hospitalier ou maison de retraite

11 Service administratif
12 Service d'entretien des équipements
13 Service des soins
14 Service de restauration

21 Agriculture, chasse, pêche et aquaculture
22 Industries
31 Assainissement et protection des espaces verts
32 Entretien de locaux ou d'équipements collectifs hors d'espaces verts.
33 Récupération et gestion de métaux et objets encom brants
41 Rénovation et entretien d'immeubles et logements
42 Restauration de monuments
51 Restauration collective
52 Hébergement de personnes
61 Transports ferroviaires
62 Autres moyens de transports
71 Postes

81 Service de conseil et d'étude
82 Service comptable ou financier
83 Service de réception, diffusion et envoi de courrier
84 Service de l'Etat civil

Service d'action sociale

91 en faveur du public
92 en faveur des salariés de l'organisme employeur

Service d'animation et encadrement

93 en faveur des personnes âgées
94 en faveur des personnes handicapées
95 en faveur des enfants et des jeunes
96 des activités sportives
97 des activités culturelles
98 des activités touristiques
00 Autres